

## Procès-verbal du conseil d'administration

**du 2 février 2023**

**Séance n° 2** de l'année scolaire 2022-23, convoquée le 18 janvier 2022

Présidence : Régis BERTHOLET, Proviseur

Nombre de présents : **21 puis 20** Quorum : 13

Absents excusés : Mlle CANTE-DE-JESUS, Mme SIMONATO

Secrétaire de séance : Mme Catherine GOMEZ

Invitées sans droit de vote : Mme Garzena

| Questions traitées :        | Nombre de feuillets |
|-----------------------------|---------------------|
| I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES | 1                   |
| II. AFFAIRES FINANCIERES    | 1                   |
| III. AFFAIRES SCOLAIRES     | 3                   |
| IV. QUESTIONS DIVERSES      | 1                   |

Le Président,

**R. BERTHOLET**

  


Le secrétaire de séance,

**C. GOMEZ**

  


Conforme aux délibérations

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h15

## I AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 1. Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'administration, le 15 novembre 2022

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 21 | Pour : 21 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



Le compte-rendu est adopté.

## II AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

### 2. Convention avec le lycée Vaucanson concernant la gestion administrative des AED

M Bertholet explique que les surveillants sont recrutés par chaque établissement sur des contrats de droit public. La gestion administrative devrait relever de chaque établissement mais un établissement, le lycée Vaucanson, joue ce rôle pour les autres établissements, avec des moyens correspondants. Une convention est donc établie et soumise au vote.

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 21 | Pour : 21 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



La convention avec le lycée Vaucanson est adoptée.

### 3. Contrat de location copieur (renouvellement)

Mme Gomez explique que le contrat de l'imprimante-copieur située aux cuisines arrive à échéance. De fait, Elle propose un nouveau contrat de 480 HT par trimestre, sur 5 ans.

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 21 | Pour : 21 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



Le contrat de location du copieur est adopté.

### 4. Remises d'ordre

Mme Gomez explique que les remises d'ordre du service de restauration doivent être votées en CA, ce qui n'a pas été fait depuis longtemps. Elle présente donc un tableau de l'ensemble des remises d'ordre pratiquée au lycée.

Vote :

|              |           |            |                |
|--------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 21 | Pour : 21 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|



Les remises d'ordre sont adoptées.

### III AFFAIRES SCOLAIRES

18h45 départ de Mlle Perrot

#### **1. Répartition de la dotation horaire globale**

M Bertholet explique le principe de cette répartition, en indiquant les axes retenus pour arriver à la proposition. Il précise qu'au préalable, le conseil pédagogique puis la commission permanente se sont réunis afin de faire évoluer la proposition de départ. Ce qu'il faut retenir, c'est que le rectorat prévoit une classe de moins en terminale, avec des effectifs à la limite du seuil. On peut espérer une ouverture en juin mais sinon la situation sera très tendue. La situation est finalement très comparable à celle de l'année dernière, au même moment.

Les axes principaux retenus pour la répartition sont :

- Comme cette année, l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe de terminale STMG plutôt que la mise en place de dédoublements avec pour objectif d'améliorer la réussite des élèves en réduisant les effectifs des classes
- La perte de 2 groupe de spécialité de 1<sup>ère</sup>, l'un en math et l'autre en physique ainsi que d'un groupe de spécialité en SVT terminale
- Le maintien des options et section européenne italien, avec des moyens réduits par rapport à cette année en théâtre et en arts plastiques.
- Le maintien de l'AP de 2<sup>nde</sup> (dédoublements en français, math et SNT). Soit 27,5h
- Le maintien des TP en enseignement scientifique 1<sup>ère</sup> et terminale pour des raisons de coût et d'emploi du temps.
- Une réserve quasi nulle (2h)

Suite à la présentation, des échanges ont lieu sur la fermeture de la classe de terminale générale par rapport à cette année alors que les effectifs ne semblent pas le justifier. Le nombre d'heures supplémentaires pose aussi problème à des nombreuses disciplines ; ces heures risquent d'être difficilement absorbables par les équipes. M Bertholet explique les contraintes auxquelles il doit faire face et rappelle que le montant et la composition de la dotation sont déterminés par le rectorat.

Deux motions sont lues au CA.

Pour les parents d'élèves :

Motion CA DHG – Lycée Pierre du Terrail 38530 Pontcharra

Nous, parents d'élèves du lycée Pierre du Terrail, indiquons une nouvelle fois être contre la DHG proposée au second CA de ce jeudi 02 février 2023.

Celle-ci s'avère insuffisante pour accueillir convenablement nos enfants à l'occasion de la rentrée 2023. Nous sommes conscients que cette répartition des Heures Postes est conditionnée à de nombreux éléments et que c'est un travail complexe que nous respectons. Néanmoins, les prévisions d'effectifs communiqués par le rectorat s'avèrent sous-évaluées par rapport aux effectifs réels qui nous sont connus à ce jour en première. En effet, en Terminales, seulement 7 classes sont prévues avec une prévision du rectorat de 240 élèves. Or, à ce jour, les prévisions locales font état de 247 élèves. Il est impératif qu'une huitième classe sur le niveau Terminales soit créée et que les moyens nécessaires nous soient fournis soit 35 dont 30 HP. De plus, avec une division de Terminales supprimée de notre DHG, l'effectif moyen sera alors de plus de 34 élèves, créant des classes surchargées et une qualité d'enseignement dégradée. Comment peut-on enseigner et apprendre dans des classes à 35 élèves, avec parfois l'impossibilité de faire asseoir ces élèves ? Il est donc nécessaire que cette huitième classe de Terminales soit réouverte avec également les moyens associés. Nous demandons que nos enfants puissent bénéficier de conditions de travail sereines et adaptées aux besoins particuliers de chacune et chacun des élèves. La diminution des moyens horaires aboutit à des compléments de service dans plusieurs matières ainsi qu'un nombre important d'HSA réparties sur les enseignants. Cette situation n'est pas cohérente. La précarité des conditions de travail des enseignants entraîne un cadre défavorable à l'exercice d'un travail de qualité. Nous souhaitons que le rectorat respecte l'engagement des enseignants au service des enfants, les préoccupations des familles pour une école de qualité pour toutes et tous. Nous demandons que soit prise en compte l'ouverture d'une huitième classe de Terminales sur la rentrée 2023/2024. Dans l'attente de votre réponse,

Les représentants des parents d'élèves de la PEEP et de la FCPE du lycée Pierre du Terrail

Pour les professeurs :

**Motion présentée au Conseil d'Administration du Lycée Pierre du Terrail, le jeudi 2 février 2023.**

Le Conseil d'administration du Lycée, réuni le 2 février, a pris connaissance de la Dotation Horaire Globale (DHG) allouée pour la rentrée 2023.

Nous ne pouvons que constater que, en l'état actuel, et dans le contexte de la réforme du lycée, la dotation globale des moyens octroyés à notre établissement pour la rentrée 2023 est insuffisante pour répondre aux besoins de fonctionnement.

Avec la suppression prévue d'une division de Terminale générale et le manque de données quant à la future répartition de nos élèves dans les différentes spécialités, nous craignons une dégradation des enseignements liée à la surcharge des effectifs.

C'est pourquoi les représentants des personnels enseignants du lycée Pierre du Terrail ont décidé de voter contre cette proposition de DHG.

Les élus des enseignants au CA.

et pas le montant de la dotation. Il observe que la répartition ne semble pas être en cause et laisse le soin à chacun de se prononcer. Des interrogations subsistent pour certains professeurs concernant un poste de philosophie fermé au printemps 2022, faute de besoin. Le proviseur rappelle avoir déjà répondu à cette question.

Vote :

|              |          |             |                |
|--------------|----------|-------------|----------------|
| Votants : 20 | Pour : 5 | Contre : 12 | Abstention : 3 |
|--------------|----------|-------------|----------------|



Le projet de répartition est rejeté.

## 2. Indicateur de réussite au BAC

M Bertholet présente les orientations des néo-bacheliers à partir d'une enquête réalisée mi-octobre 2022. Il observe qu'il n'y a pas de surprise particulière.

#### IV QUESTIONS DIVERSES

- **Question de l'internat** : les parents d'élèves s'inquiètent du manque de places à l'internat cette année et s'interrogent sur les critères de sélections. M Bertholet explique qu'ils ont été établis en 2016, validés par le CA et il les rappelle dans l'ordre :

- 1/ section athlétisme
- 2 / éloignement géographique : sans transport
- 3 / fratrie
- 4 / critère social ou santé
- 5 / éloignement géographique : avec transport
- 6 / attitude face au travail et comportement

Après plusieurs échanges sur le regret partagé d'un manque de places à l'internat cette année, il est convenu de conserver l'ordre établi en ajoutant un critère supplémentaire après le point 5 : La priorisation des élèves de terminale, sur les 1ères, et celle des 1ères sur les 2ndes. C'est déjà ce qui se pratique, mais devient officiel après un vote unanime.

- **Question d'accès au CDI pour les élèves** : les parents d'élèves relayent plusieurs interpellations d'élèves et de parents d'élèves concernant des difficultés d'accès au CDI pour y travailler en groupe ou pour connaître en amont les horaires d'ouverture du CDI, ces derniers étant variables d'une semaine à l'autre. Un affichage des horaires d'ouverture du CDI existe sur la porte mais il est proposé que la documentaliste indique ces informations via pronote, afin que chaque élève puisse s'organiser au mieux en amont. Les professeurs expliquent que le CDI fonctionne normalement et que le travail de groupe peut avoir lieu, à condition de respecter le calme inhérent au lieu. Ils affirment aussi que le CDI est prioritaire pour les élèves ayant besoin de ressources documentaires. Les parents d'élèves insistent néanmoins sur le fait que l'accès au CDI est difficile, que des remarques en ce sens sont récurrentes et que la fréquentation du CDI mériterait d'être plus importante dans un lycée. Le délégué élève présent explique qu'il n'y a pas selon lui de difficultés pour accéder au CDI et qu'il est toujours très bien accueilli. Il confirme néanmoins qu'il y a très peu d'élèves, ce qu'il ne s'explique pas. La communication des horaires via pronote pourrait permettre d'améliorer les choses.

- **Questions posées en amont par les représentants des professeurs** : le proviseur rappelle qu'il a déjà répondu à ces questions et qu'il a indiqué pour quelles raisons il ne souhaitait pas les aborder en conseil d'administration, celles-ci ne relevant pas des compétences du CA. Un rendez-vous est demandé au proviseur par les représentants enseignants élus. La date du rendez-vous est fixée pour le vendredi 24 février.

La séance est levée à 20h15.